



Le mot du **MAIRE**

“ 2022 ”

Il n'est pas de nouvel an qui n'apporte de nouvel élan ! Pour votre municipalité l'entrée dans la nouvelle année se marque par la concrétisation d'un projet de bâtiment pour les services techniques. Le conseil municipal du 26 janvier retiendra les entreprises qui participeront à sa construction, à côté de la mairie.

Nous allons également préparer une nouvelle classe au sein de l'école Hergé, car les élèves seront plus nombreux à la rentrée 2022.

L'aménagement progressif de l'écosite sportif du Val Renoux va se poursuivre et nous vous proposerons cette année une randonnée nature pour en découvrir la biodiversité.

Comme je ne pourrai pas vous présenter les vœux de la municipalité en « présentiel », en raison de la pandémie de COVID 19 qui se poursuit, je m'adresserai à vous par le biais d'un **enregistrement vidéo qui sera accessible à partir du samedi 15 janvier, à 19h**, et durant quelques semaines.

Pour ceux d'entre vous qui ne sont pas familiarisés avec internet, une version papier pourra vous être remise en mairie. N'hésitez pas à venir la retirer (elle pourra aussi vous être envoyée).

Avec les conseillers municipaux, je vous souhaite une bonne année et tout particulièrement une bonne santé.

Frank MEYER

L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS PRÉSENTE SES

MEILLEURS

vœux

Happy
2022
new year

A SAVOIR

Un nouvel arrêt Allobus sur la commune

Dans notre édition de septembre dernier, nous vous informions du changement d'organisation du service Allobus. Désormais vous pouvez vous déplacer **aux horaires de votre choix, à l'intérieur d'une même zone**, ou rejoindre une ligne régulière sur un point d'échange pour effectuer une correspondance.



Réserver un transport Allobus - en service du lundi au vendredi de 7h30 à 19h et le samedi de 7h30 à 12h30

> Par téléphone au **02 32 96 51 51**

> En ligne sur **reseau-astuce.fr**

La mairie a sollicité les services du réseau Astuce gérés par la Métropole Rouen Normandie pour proposer aux sottevillais des points supplémentaires de prise en charge Allobus plus proches de leur domicile.

C'est pourquoi, un **nouvel arrêt "Allée des cerisiers"** est désormais opérationnel et situé au nord de la salle polyvalente, en face de la MAM (voir photo ci-dessous).

Deux autres lieux de prise en charge sont à l'étude dans le lotissement Saint-Baudèle et sur la zone d'activité du Bois Bocquet.

Nous espérons que cette nouvelle offre répondra à vos attentes de mobilité que nous savons essentielle sur notre commune. ■



AGENDA

Samedi 15 janvier • 19h00

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ en ligne sur Youtube.

Pour suivre la présentation des vœux sur votre ordinateur, téléphone portable ou tablette, connectez-vous à la chaîne Youtube de la mairie en scannant le QR code ci-dessous :



Un lien sera également diffusé sur le site internet de la Mairie et sur PanneauPocket.

La vidéo sera en ligne durant tout le mois de janvier.

Samedi 15 janvier • 15h30 • Salle polyvalente

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'amicale " Les Jours Heureux ".

Jeudi 20 janvier

RAMASSAGE DES SAPINS de Noël.

Ils ne doivent pas mesurer plus de 2 mètres et être déposés la veille sans décoration.

Lundi 24 janvier • 20h00 • Salle polyvalente

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'ASSCA.

Mercredi 26 janvier • 20h00 • Mairie

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 4 février • 14h - 15h30 • Mairie

Madame Mezrar, **CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE** du canton de Caudebec-lès-Elbeuf, tient une permanence pour échanger avec les sottevillais.

Vendredi 4 février • 16h30 • Ecole Hergé

COLLECTE DE PAPIERS au profit de la coopérative scolaire.

CES ÉVÈNEMENTS SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ANNULÉS OU MODIFIÉS EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE.
SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE NOTRE COMMUNE SUR LE SITE INTERNET ET/OU PANNEAU POCKET.

Propriétaires d'animaux de compagnie,
vous avez des obligations !



L'acquisition et la détention d'un animal de compagnie sont soumises à un certain nombre de règles. Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages causés par son animal que celui-ci ait été sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé. **Il est interdit de laisser divaguer son animal.**

L'identification des animaux de compagnie (chiens, chats mais aussi furets) est **une obligation légale qui les protège.**

En effet, c'est le seul moyen qui permette de faire un lien officiel entre l'animal et son propriétaire. Elle suivra l'animal tout au long de sa vie. Il est donc primordial de veiller à actualiser les informations sur le fichier national (I-cad). L'identification peut être réalisée selon **deux méthodes par des professionnels habilités** par :
▶ un **tatouage** de lettres et de chiffres sur la peau,
▶ une **puce électronique** injectée sous la peau.

Chats et Chiens errants

Pour organiser la prise en charge des chats et chiens errants dans l'espace public de la commune, la mairie fait appel à une **société de capture** avec laquelle elle a signé une convention.

Chaque année, les refuges recueillent des milliers de chatons. Une portée non désirée est souvent à l'origine d'abandons. **Stériliser son chat**, c'est participer à rompre ce cycle de l'abandon des animaux.

Chiens de catégories 1 & 2

Tout détenteur d'un chien de catégorie 1 (chiens d'attaque) ou 2 (chiens de garde et de défense) doit posséder un **permis de détention**. La délivrance de ce document par la mairie de sa commune de résidence est soumise à 3 conditions :

- ▶ posséder une **attestation d'aptitude**,
- ▶ avoir réalisé une **évaluation comportementale** par un vétérinaire,
- ▶ posséder les **documents justificatifs** de l'identification du chien, de sa vaccination contre la rage, le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur.

L'accès à la **voie publique** pour ces 2 catégories est autorisé à condition qu'ils soient **muselés et tenus en laisse** par une personne majeure. ■



Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, **tous les animaux sont interdits dans le parc des Saules, même tenus en laisse** (arrêté municipal du 27 avril 2012).

MERCI POUR VOS DONNS

Que ce soit des dons d'argent, de temps, de compétences... les sottevillais se sont encore mobilisés pour le Téléthon. Cette année, c'est au circuit de l'Europe et dans une ambiance festive et sportive que le traditionnel repas a pu être organisé.

Merci aux bénévoles et aux participants qui ont permis de **rassembler 2 137 €** pour contribuer à la lutte contre les maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes.



MONUMENTS INSTALLÉS

Les nouveaux monuments du cimetière des communaux sont réceptionnés.

Les **10 cavurnes, le nouveau colombarium et la stèle du jardin du souvenir** sont installés.

Les aménagements paysagés sont en cours et devraient être terminés au printemps pour embellir ce lieu de repos et de recueillement.



DES ÉTOILES PLEIN DES YEUX

Le Noël des enfants organisé par l'ASSCA a ravi les jeunes sottevillais rassemblés pour l'occasion. Cette **belle manifestation** s'est déroulée en extérieur avec la présence d'animaux de la ferme, balades en calèche, spectacle de jonglage enflammé et distribution de cadeaux. Un programme festif et réjouissant pour petits et grands!



UN CADEAU APPRÉCIÉ TANT PAR LE CONTENU QUE PAR LE GESTE

70 colis gourmands ont été préparés et distribués par les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune aux sottevillais inscrits de 65 ans et plus.

Ce moment convivial permet de renforcer les liens, de prendre des nouvelles et d'échanger entre habitants de la commune. Cette distribution perpétue la tradition communale des "colis de Noël" à l'approche des fêtes de fin d'année.